



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DES CAE 22

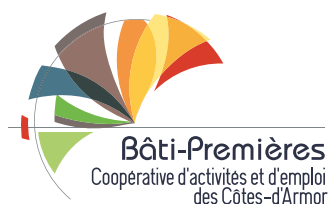
Entreprendre en CAE, une solution solide et durable



l'entreprise a du sens

**Coopératives
d'activités et d'emploi**
des Côtes-d'Armor

Les 5 Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor



meizing



Crédits photos : ©Yoan Brière / La Lanterne
sauf droit réservé sur pages 5, 7, 8 et 9.



Entreprendre en CAE, une solution solide et durable

Donner sa chance à tout projet, sans a priori sur sa faisabilité et avec le terrain pour seul juge, est une valeur inscrite dans l'ADN de nos structures depuis leur création.

16 ans après, les CAE 22 ont vécu une année record : avec près de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé, c'est une réelle satisfaction de maintenir cette posture fondatrice, tout en pesant de plus en plus dans l'économie locale.

En 2021, ce sont aussi 24 nouveaux associés qui ont rejoint les rangs des Coopératives d'Activités et d'Emploi, un chiffre encore jamais atteint. De rampes de lancement pour sécuriser la création d'activités indépendantes, les CAE sont aujourd'hui une véritable solution durable pour les entrepreneurs, qui y trouvent des services sur-mesure et une façon d'entreprendre répondant à leurs valeurs. Ils choisissent un cadre dynamique et agile pour développer leurs activités et porter des projets innovants, créateurs de valeur sur nos territoires. **Le format hybride et l'accompagnement proposés font écho aux aspirations des nouvelles générations de travailleurs pour qui l'épanouissement professionnel et la recherche de sens comptent plus que le plan de carrière ; pour qui le collectif est plus puissant que la réussite individuelle.**

Les CAE, épaulées par leurs partenaires, entendent aussi essaimer les valeurs de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Via les formations CREOPSS, la Boîte à Initiatives ou encore les Coopératives Jeunesse de Services, elles forment les entrepreneurs de demain à la coopération et à l'engagement local.

Les pages de ce rapport d'activités illustrent comment chaque entrepreneur peut s'épanouir et vivre de son activité librement dans un cadre collectif, tout en participant à la vie de notre territoire costarmoricain. Bonne lecture !



Écoute, souplesse et inventivité

Le modèle des CAE a prouvé son efficacité en temps de crise en 2020, permettant à de nombreux entrepreneurs fragilisés de maintenir leur activité. 1 an après, l'économie est repartie de plus belle, dans les CAE 22 comme ailleurs. Mais pas tout à fait comme avant ! À l'écoute des besoins du terrain, les CAE accompagnent avec réactivité et souplesse ces évolutions.

Nouveaux profils

Confinements, télétravail, recherche de sens... La crise sanitaire a poussé nombre de travailleurs à réinterroger leurs conditions de travail et leur qualité de vie. Même si c'était déjà une tendance, cela a accentué l'arrivée de nouveaux profils de créateurs dans les CAE :

- Beaucoup sont de nouveaux arrivants, identifiant les CAE comme un accélérateur pour s'intégrer dans les réseaux locaux et accéder aux clés de l'entrepreneuriat.
- D'autres, parfois après un burn-out, sont attirés par le statut et l'accompagnement propres aux CAE, qui leur apportent un cadre hybride et rassurant pour exercer leur profession selon leurs valeurs.



Répondre avec agilité

Les CAE sont aux premières loges pour analyser ces nouveaux besoins et inventer des réponses soutenant les activités entrepreneuriales de chacun. Quelques exemples :

- En réponse au fort besoin d'échanges entre pairs, les temps de partage d'expériences type co-développement, cafés coop, se sont multipliés et adaptés au contexte sanitaire.
- Face à la flambée des prix des matières premières, Bâti-Premières a décidé collectivement d'exonérer de contributions la part additionnelle de chiffre d'affaires due à cette hausse.
- La certification de l'organisme de formation d'Avant-Premières, et maintenant la mise en place d'une démarche collaborative autour des marchés publics, ouvrent de nouveaux débouchés pour les entrepreneurs.

CHIFFRES RECORD

4,93 millions d'euros

c'est le chiffre d'affaires cumulé des entrepreneurs des CAE 22 en 2021, soit 40 % d'augmentation en 1 an

53%

du chiffre d'affaires vient des associés, consolidant le modèle économique et solidaire de nos structures coopératives



« Après 20 ans dans diverses PME de l'agro-alimentaire, je voulais mettre mes compétences au service de clients partageant mes valeurs.

L'expertise et le réseau pro, je les avais, mais quand on a commencé à me demander mon prévisionnel, j'ai senti le besoin d'expérimenter sur le terrain. C'est ce qui m'a attirée chez Avant-Premières : pouvoir tester tout en étant formée à l'entrepreneuriat. Une fois intégrée, j'ai découvert l'organisme de formation : la certification Qualiopi est un argument très positif auprès de ma clientèle.

Je n'avais pas non plus envisagé les marchés publics comme un débouché potentiel, mais une collègue de la CAE m'a sollicitée pour répondre à un gros appel d'offres : nous sommes arrivées en finale, derrière un célèbre cabinet. Depuis nous avons monté un collectif avec deux autres consultants. Ça ouvre des portes ! »

Anne-Gaël Eudo - Agro Equation
Consultante agro-alimentaire/projets qualité à Saint-Brieuc



« Au moment de lancer mon activité, me tourner vers Ameizing était une évidence. Après 10 ans à la direction de l'agence locale de l'énergie, j'avais envie de revenir à un métier plus technique. Grâce à l'équipe

d'appui, je m'y consacre totalement, sans perdre de temps dans l'administratif qui me pesait dans mon ancien poste. Pas de questions à me poser sur les assurances, la TVA... On a un interlocuteur qui mutualise tout ça pour nous, c'est un vrai confort ! J'apprécie également le réseau d'échanges entre collègues maîtres d'œuvre. Quand j'ai une question technique sur un sujet, il y a toujours quelqu'un pour m'apporter une réponse ! »

Thomas Laporte - Tomoe
Eco-rénovation : accompagnement et maîtrise d'œuvre à Le Vieux-Marché



Le choix du sociétariat



Les profils des créateurs d'entreprise qui se tournent vers les CAE ont évolué, et ce modèle d'entrepreneuriat a prouvé sa capacité à répondre avec agilité aux évolutions économiques et sociales. Ainsi, entreprendre au sein d'une coopérative devient de plus en plus un choix aussi bien engagé que calculé. Mais qu'est-ce qui motive ces entrepreneurs, en pleine phase de croissance, à devenir associé de la SCOP ?

Un choix engagé...

Comme l'exprime Didier Ducauroy, apiculteur de Abeilles d'Armor, "prendre part à la vie de la coopérative, c'est apporter ma pierre à un édifice qui grandit chaque jour, permettre à des activités d'avancer et de se développer".

Il y a une fierté de devenir associé : beaucoup expriment leur satisfaction à redonner ce qu'ils ont reçu. Par leur cotisation, ils contribuent à faire éclore de nouveaux projets, et à développer l'économie de proximité.

... mais aussi un choix calculé

La protection sociale liée au statut de salarié et l'accompagnement des équipes d'appui ne sont pas les seuls atouts quand on entreprend en CAE.

Le sociétariat ouvre ainsi la possibilité d'embaucher, et surtout de bénéficier du soutien technique de l'équipe dans la fonction d'employeur.

L'avance de trésorerie et l'accès au prêt bancaire sont aussi largement facilités grâce à la solidité des CAE, accélérant les possibilités de développement.

Chaque demande est exposée et partagée devant le collectif de pairs : cela permet de bénéficier de l'expérience cumulée par tous les associés, et parfois de donner une nouvelle dimension aux projets.

51 associés soit 289 ans d'expérience cumulés !

Quand on entreprend en CAE, on n'est pas seul face à ses choix, et ça fait toute la différence ! En devenant associés, les entrepreneurs deviennent un rouage à part entière de cette entreprise collective qu'est la SCOP. Chaque décision impacte et enrichit le collectif. Chacun s'engage ainsi dans l'équilibre de ce système à la fois solide et solidaire.



« Ça faisait 2 ans que j'avais recours à des intérimaires pour m'épauler sur les chantiers, sans trouver quelqu'un prêt à s'engager à long terme. Jusqu'à

ce que je prenne en stage via Pôle Emploi Gabriel, en reconversion. Motivation confirmée, il restait à financer sa formation. Bâti-Premières a été d'un grand soutien : j'ai proposé l'idée, eux l'ont concrétisée ! Ils se sont rapprochés des organismes paritaires pour trouver le dispositif adapté. On a calé ensemble le prévisionnel pour 2022 en intégrant nos deux salaires.

Aujourd'hui, je suis heureux de transmettre mon savoir-faire à un gars motivé, d'avoir quelqu'un avec qui avancer sur les gros chantiers. Je retrouve du temps pour assurer les petits dépannages et être présent chez les gens. C'est une fierté de contribuer à la vie économique de mon secteur paimpolais ! »

Hervé Blein - G'Elec 22
Électricité, plomberie et sanitaire à Plouézec



« En 6 semaines durant l'été 2021, on a monté un dispositif "lieu de vie éphémère" à la demande du Département, afin d'accueillir 6 jeunes

en urgence relevant de la protection de l'enfance. Cela impliquait le recrutement de 8 personnes, la recherche d'un lieu d'hébergement, une avance de fonds importante... Avant-Premières m'a apporté le cadre juridique et financier, mais surtout un soutien humain énorme. Ne pas être seule face au montage financier et à des choix représentant de tels enjeux a été essentiel. Être associée de la SCOP m'offre un cadre sécurisant et réactif pour expérimenter et porter des dispositifs innovants, répondant à un vrai besoin du territoire. On prouve chaque jour un peu plus qu'il existe un autre modèle économique possible dans le champ du médico-social, portant les valeurs de l'ESS. »

Sophie Genty - Iséa
Intervention sociale et éducative alternative à Bringolo

REGARD SUR 2021



Les formations CREOPSS pour ancrer des projets dans l'économie locale

En partenariat avec la SCIC Kejal, Avant-Premières a coordonné deux sessions de formations CREOPSS « Entrepreneur-e de projet éco-responsable, social et solidaire » en 2021. L'une à Saint-Brieuc s'est achevée en avril, l'autre à l'Echo'Système, espace de coworking à Lamballe a démarré en septembre et se terminera en 2022. Une vingtaine de stagiaires s'est ainsi formée à la gestion d'entreprise inscrite dans des démarches d'économie sociale et solidaire et de développement durable. Ils portent des projets de tiers lieux, d'habitat partagé pour personnes dépendantes ou en situation d'handicap, d'épicerie, bar, restaurant en milieu rural, de recyclerie ou de design culinaire.



La formation La Boîte à Initiatives pour donner vie aux projets des jeunes

11 stagiaires, âgés de 18 à 30 ans, ont démarré en novembre un cycle de formation pour concrétiser leur projet entrepreneurial. De la démarche projet à la découverte de l'environnement partenarial et du territoire, en passant par la stratégie commerciale, la communication ou la gestion économique, autant de sujets essentiels qui donneront des clés aux stagiaires pour lancer leur projet. La 2^e édition de la formation est portée par Avant-Premières en partenariat avec l'ADESS Ouest Côtes d'Armor, Habitat Jeunes, BGE 22 et la Mission Locale et financée par la Région Bretagne et Pôle Emploi.

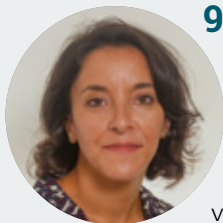


Deux CJS pour sensibiliser à l'entrepreneuriat coopératif

29 coopérants, âgés de 16 à 18 ans, réunis à Quintin et Saint-Brieuc ont créé et développé, le temps d'un été, leur entreprise collective. Plus qu'un job d'été, les Coopératives Jeunesse de Services permettent d'initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché. L'outil, lancé il y a bientôt 10 ans, a fait ses preuves. Les CJS démystifient la création d'entreprise et créent des vocations. Elles favorisent l'émancipation, les coopérants gagnent en confiance et en autonomie.

Membre du comité local, Avant-Premières intervient en appui des coopérants sur le volet économique et entrepreneurial.





900^e entrepreneure entrée dans l'année

Depuis 2005, les CAE 22 ont accompagné 900 entrepreneurs. Même si nous préférons souvent valoriser la réussite collective, ce chiffre anniversaire est l'occasion de s'arrêter sur le profil de ce 900^e entrepreneur qui est une entrepreneure. Sarah Maï Bouri est psychologue clinicienne spécialisée dans l'accompagnement des troubles du neurodéveloppement. Après plus de 10 ans d'expérience comme salariée en région parisienne, Sarah s'installe dans un cabinet du centre-ville de Saint-Brieuc..

« J'ai choisi la CAE pour les valeurs qu'elle porte et pour le projet d'accompagnement proposé, à la fois individuel et collectif. Au quotidien, elle m'apporte un véritable soutien, un éclairage sur des sujets divers et variés et l'opportunité de connaître des personnes d'horizons différents. »

Nous lui souhaitons pleine réussite dans son parcours et attendons de pieds fermes le 1000^e entrepreneur !

Sarah Maï Bouri

Psychologue clinicienne à Saint-Brieuc



Du lien avec EAFB pour faire avancer l'entrepreneuriat des femmes

« Le lien qui rapproche les CAE 22 et Entreprendre Au Féminin Bretagne est celui que les femmes, porteuses de projets, ont elles-mêmes initié depuis des années ! Nos structures sont complémentaires et abordent les projets entrepreneuriaux avec une dimension individuelle et collective. Avec EAFB, les femmes en émergence de projet questionnent leurs idées, construisent leur projet et s'ouvrent au réseau. Avec la CAE, elles vont plus loin dans l'action, elles se lancent et sont encadrées dans une dynamique coopérative.

Aujourd'hui, Avant-Premières intervient dans notre parcours formation « Emergence d'Entrepreneure » avec les autres partenaires de l'accompagnement et du financement à la création d'entreprise pour permettre aux femmes du territoire d'avoir les bons interlocuteurs. Nombreuses sont celles qui rejoignent la CAE car elles retrouvent un état d'esprit et un cadre bienveillant. »

Daisy Zussino - Entreprendre Au Féminin Bretagne

Chargée de Mission Côtes-d'Armor



Ameizing ouvre le sociétariat aux entrepreneurs et partage la gouvernance

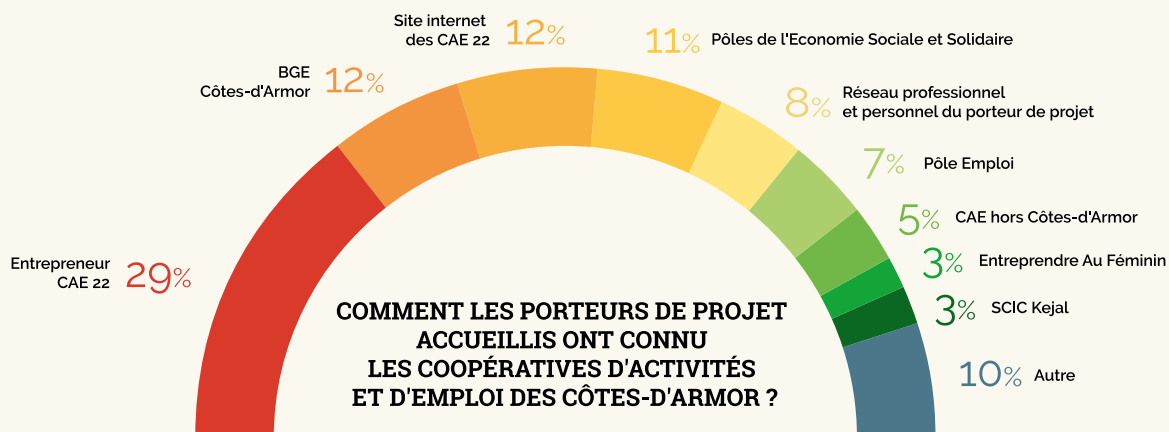
Créée sous le statut de SARL coopérative fin 2017 par les CAE Bretonnes, Ameizing se devait d'adapter sa gouvernance à son fonctionnement. Entamé dès 2020, le processus de transformation en SCOP a été acté lors de l'Assemblée Générale de décembre 2021. Avec la participation active des candidats associés, cette transformation marque aussi l'entrée au sociétariat de 13 entrepreneurs et membres de l'équipe d'appui. Le collectif a retenu le statut de SCOP SAS avec une présidence, assistée d'un Comité d'Orientatif Coopératif, composé de représentant des associés, équipe d'appui, entrepreneurs-salariés et CAE fondatrices.

A charge pour eux de dresser la première feuille de route de la SCOP !

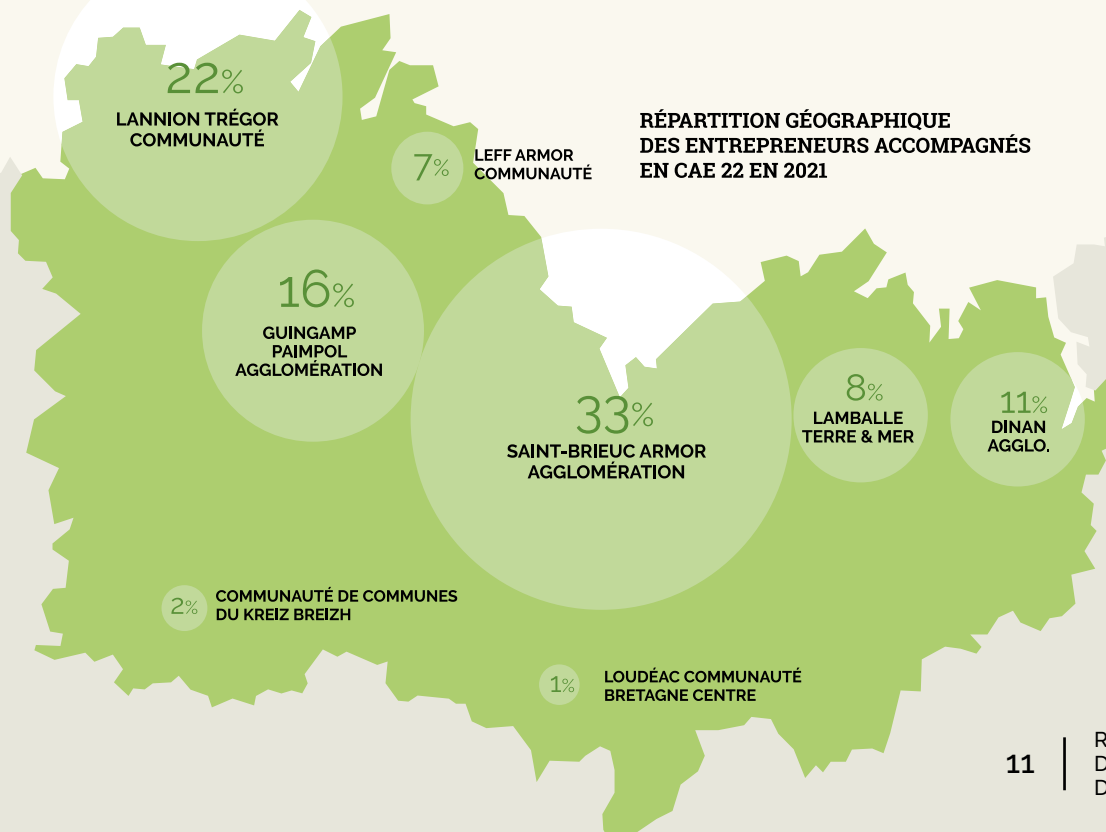
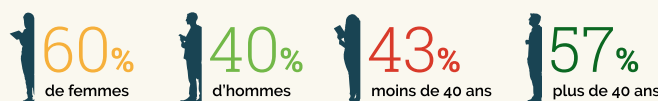
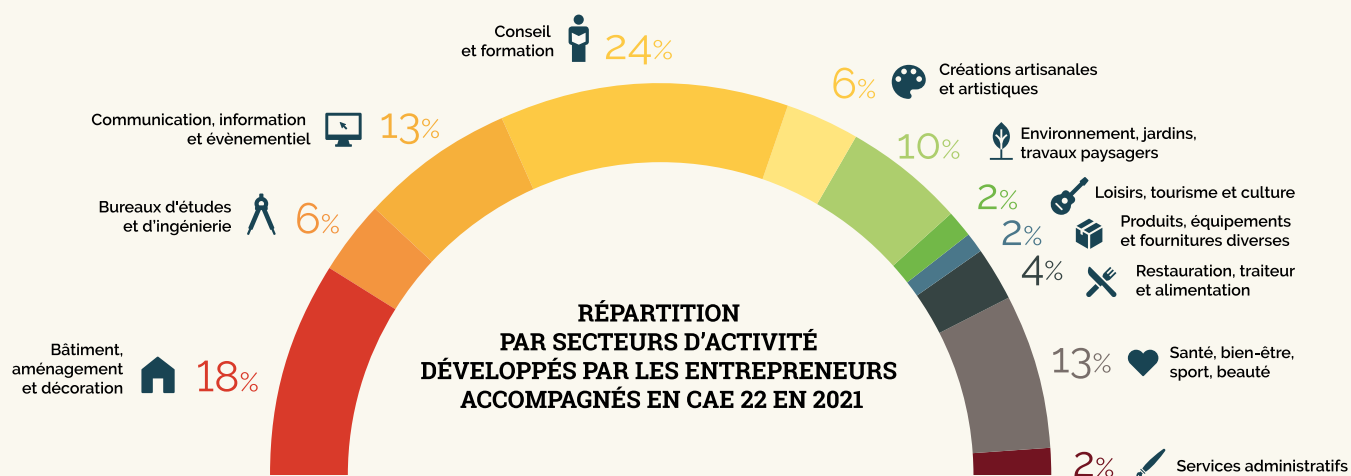
L'accueil des porteurs de projets en 2021



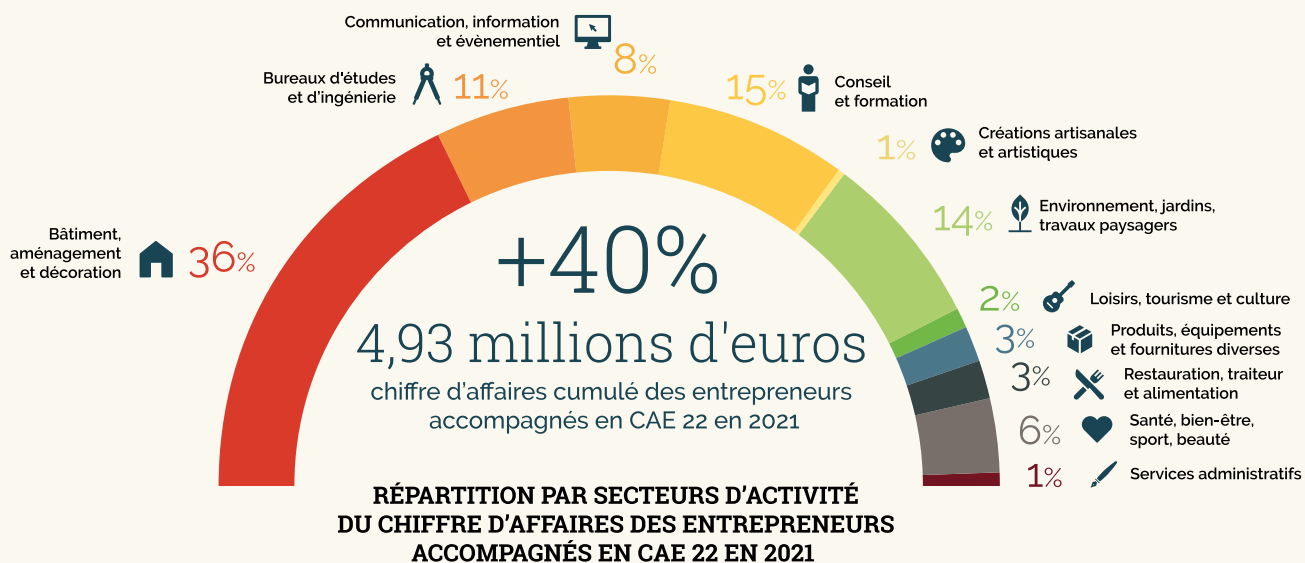
LES CAE 22 EN CHIFFRES



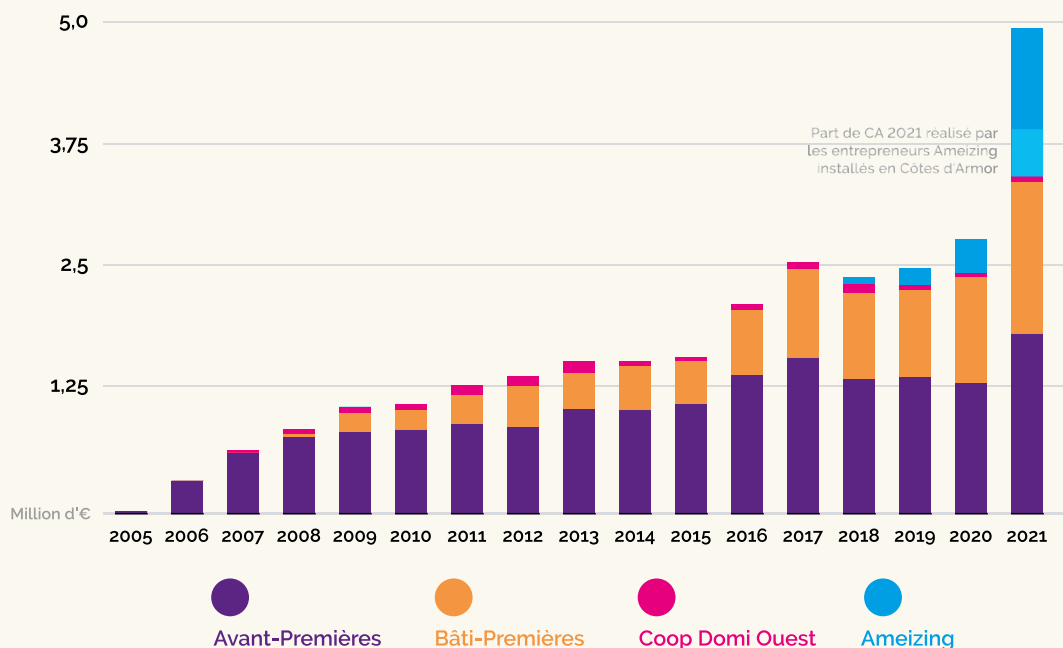
Les entrepreneurs accompagnés en 2021



L'activité des entrepreneurs en 2021



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS EN CAE 22 DEPUIS 2005



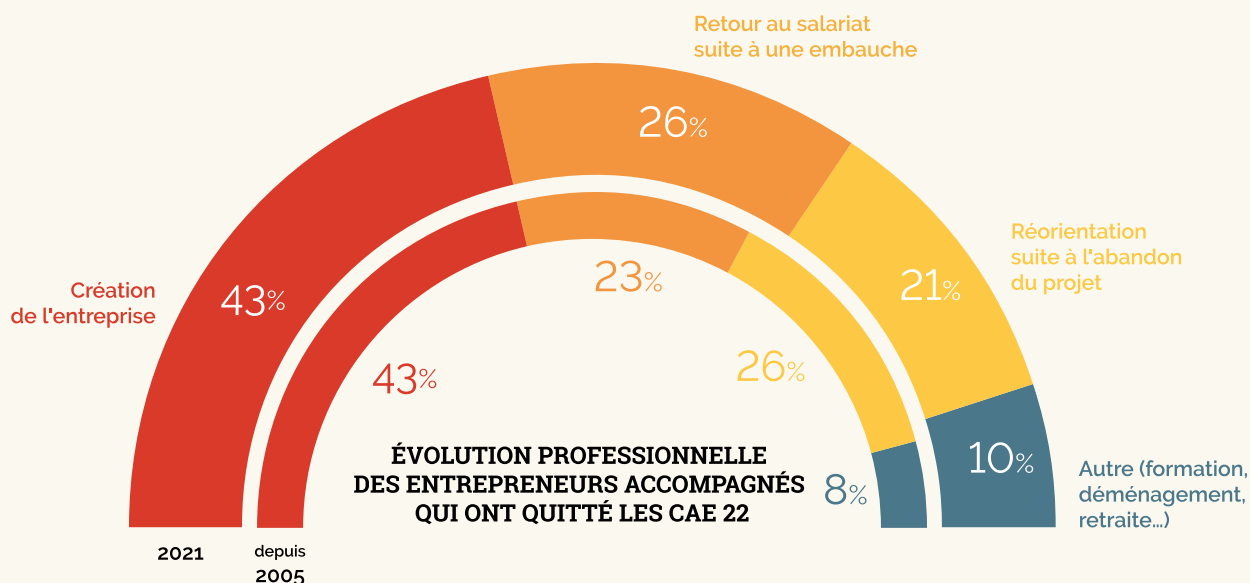
Évolution professionnelle des entrepreneurs accompagnés

36 entrepreneurs ont créé leur emploi au cours de l'année en passant du contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) au contrat CESA (contrat d'entrepreneur-salarié)

24 entrepreneurs sont devenus associés de leur CAE en 2021

42 entrepreneurs ont quitté les CAE 22 en 2021

18 entreprises ont été créées à la sortie de leur CAE en 2021





Concilier autonomie entrepreneuriale et dynamique collective

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor ont pour ambition de favoriser la création et le développement d'activités entrepreneuriales en accompagnant les créateurs dans un cadre collectif, solidaire et sécurisant.

Donner une chance de réussite à tous

Fondées sur les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, les CAE 22 sont des coopératives pluriactives d'entrepreneurs dont le principe fondamental est de donner l'opportunité à chacun de réaliser son projet entrepreneurial quel qu'il soit.

Ce credo fait toute la richesse de ces entreprises collectives.

La mixité des profils, la pluralité des compétences, la diversité des projets, aussi originaux qu'ils soient, sont sources d'échanges, de partage et de synergies, véritables leviers de développement et de dynamisme local.

Soutenir et faciliter le développement d'activités

Par leur accompagnement dans la durée, les Coopératives d'Activités et d'Emploi ne sont ni des pépinières d'entreprises, ni des sociétés de portage salarial. Elles ont pour vocation de consolider l'entrepreneuriat en favorisant l'indépendance par la mutualisation des moyens et des compétences. Le cadre des CAE 22 permet au porteur de projet de lancer et développer son activité en toute autonomie tout en bénéficiant d'outils communs, d'ateliers collectifs et individuels, et d'un réseau très varié d'entrepreneurs.

Favoriser la solidarité et l'échange

La notion de collectif est l'essence même d'une coopérative. En parallèle du développement de son entreprise, l'entrepreneur-salarié s'implique également dans la vie de la coopérative. Les ateliers de formation, les rencontres coopératives, les séances de co-développement... qui favorisent l'échange et la solidarité, entraînent aussi une dynamique collective.

Après 3 ans d'activité au sein de la coopérative, l'entrepreneur a le choix d'opter pour le statut d'entrepreneur-salarié-associé. Cette étape lui permet d'être partie prenante des décisions stratégiques où la règle de l'égalité s'impose : 1 personne = 1 voix.

Une mutualisation de l'entrepreneuriat qui favorise le développement des activités

Les CAE 22 proposent aux porteurs de projet un modèle d'entrepreneuriat, favorable à leur réussite. Au-delà d'être des structures sécurisantes d'hébergement et d'accompagnement, elles offrent un environnement collaboratif bénéfique au développement économique des activités.

Un hébergement rassurant

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi permettent aux porteurs de projet de bénéficier d'un cadre juridique et fiscal, avec un n° de Siret commun, d'une gestion administrative et comptable mutualisée, d'un accès à un logiciel de gestion, d'un statut d'entrepreneur-salarié assimilé à un contrat en CDI, opportun pour la protection sociale. Ce contexte, sécurisant pour lancer in situ un projet professionnel, autorise à se consacrer pleinement au développement de son activité.

Un accompagnement au développement économique

Plusieurs sessions d'intégration ont lieu chaque année au sein des CAE 22. Les entrepreneurs sont accueillis par groupe et participent pendant plusieurs semaines à des ateliers collectifs de formation à l'entrepreneuriat sur des thématiques comme la gestion, le marketing, le plan d'action commercial, la mise en place de tableaux de bord... Un suivi individuel permet aussi à chacun d'aborder des sujets spécifiques à son métier ou d'échanger sur ses problématiques, la relation humaine est au cœur de l'accompagnement. Ces temps d'apprentissage et d'échanges sont essentiels à la montée en compétences du chef d'entreprise.

Un cadre collectif dynamisant

Si faire le choix de l'entrepreneuriat collectif permet de rompre l'isolement, travailler ensemble présente bien d'autres avantages. Les entrepreneurs, salariés ou associés, progressent au travers des temps communs en échangeant sur leurs expériences, leurs pratiques, leurs savoir-faire. Le lien social qui se crée favorise aussi le développement des réseaux professionnels utiles au développement des activités.





Avant-Premières, une CAE généraliste et innovante

Depuis 2005, la Coopérative d'Activités et d'Emploi généraliste Avant-Premières a essaimé sur le territoire et impulsé de nombreux projets.

Avant-Premières, structure historique

Née de la volonté de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat, Avant-Premières propose à tout porteur de projet : un hébergement juridique et fiscal ; un statut inédit d'entrepreneur-salarié ; un accompagnement pérenne ; un cadre collectif dynamisant. La mutualisation des moyens permet à chacun de se concentrer sur le développement de son activité. L'échange, le partage et la solidarité sont vecteurs de performance.

À l'écoute des initiatives entrepreneuriales et des attentes du marché économique local, la coopérative généraliste s'est vite enrichie de la diversité des profils accompagnés. Consultants, formateurs, communicants, artisans, créateurs, artistes... sont autant de domaines qui choisissent cette alternative professionnelle.

Nombre d'activités innovantes ont aussi vu le jour sur le territoire au sein d'Avant-Premières : coursier à vélo, création de matelas en laine, limonaderie, technologie de comptage de visiteurs... Certains métiers étant soumis à une réglementation spécifique, Avant-Premières s'est dupliquée, au fil du temps, en différentes coopératives spécialisées.

Avant-Premières, structure porteuse

Partie prenante du développement économique local, la structure a mis au service du territoire son expertise de l'accompagnement à l'entrepreneuriat collectif en impulsant ou en participant à de nouvelles initiatives.

Ainsi depuis 2005, de multiples projets transversaux ont été portés ou déployés par Avant-Premières : les Coopératives Jeunesses de Services, la formation CREOPSS, la Boîte à Initiatives, la participation active à la création des pôles de l'Économie Sociale et Solidaire... Certifié Qualiopi en 2020, l'organisme de formation d'Avant-Premières est aussi un bel exemple de l'agilité et du dynamisme de la structure.

Bâti-Premières et Ameizing, des CAE édifiantes !

Bâti-Premières et Ameizing, respectivement créées en 2008 et 2017, sont des coopératives spécialisées dans le domaine du bâtiment, l'une pour l'opérationnel, l'autre pour l'ingénierie. Leur croissance démontre le dynamisme dans ces secteurs.

Bâti-Premières

Dédiée aux entrepreneurs du bâtiment, Bâti-Premières est venue répondre à leurs problématiques réglementaires d'assurance. Mais, au-delà de l'hébergement juridique et fiscal, cette Coopérative d'Activités et d'Emploi offre surtout aux entrepreneurs un accompagnement renforcé sur les spécificités techniques des activités du bâtiment. La mutualisation de la comptabilité permet en effet de les guider sur la rédaction des devis, le calcul de prix des ouvrages, matériaux et main d'œuvre, afin de sécuriser leur activité et de favoriser leur autonomie financière.

Le cadre collectif de Bâti-Premières encourage le codéveloppement par la mise en place de nombreuses collaborations sur les chantiers. La participation au réseau Échobat, acteur spécialisé dans le conseil en rénovation et les constructions éco-performantes, est aussi favorable au développement.

La création d'Ameizing qui s'est imposée 10 ans plus tard a été, de plus, un vecteur de croissance.

Ameizing

Coopérative spécialisée dans les métiers de l'ingénierie du bâtiment, de l'urbanisme et de l'aménagement, Ameizing, dont le siège est en Côtes-d'Armor, se déploie depuis début 2018, sur l'ensemble de la région Bretagne.

Maîtres d'œuvre, assistants à maître d'ouvrage, bureaux d'études, architectes d'intérieur, économistes de la construction, consultants... font le choix de l'entreprise partagée pour booster le développement de leur activité en s'y consacrant entièrement. Ils se constituent un réseau solide de partenaires au sein de la coopérative qui leur permet de répondre en équipe à des appels d'offres publics ou privés. Véritable levier de performance, Ameizing voit aussi émerger des métiers atypiques qui trouvent leur place dans cet écosystème coopératif. Un conseiller en couleurs, un facilitateur et un économiste spécialisé en écoconstruction, par exemple, ont ainsi concrétisé leur projet. L'aventure Ameizing est un succès !



Coop Domi Ouest et CIAP 22, des CAE spécialisées dans leur domaine

Coop Domi Ouest, dédiée aux services à la personne et CIAP 22, Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne, sont venues répondre aux attentes des porteurs de projet du territoire dans des secteurs particuliers où le droit et les exigences réglementaires sont spécifiques.

Coop Domi Ouest

Créée par Avant-Premières en 2006 après la promulgation de la loi Borloo en juillet 2005, Coop Domi Ouest est une Coopérative d'Activités et d'Emploi spécialisée dans les domaines du service à la personne, agrément simple.

La création du chèque emploi universel, l'allègement des charges et cotisations pour les prestataires et les particuliers employeurs, la TVA à 5,5 % pour certaines activités bien définies, nécessitant un agrément, ont imposé la création de cette entité spécifique.

Depuis 2010, Coop Domi Ouest est gérée par la coopérative Filéo Groupe, installée à Vannes dans le Morbihan, mais c'est Avant-Premières et Bâti-Premières qui accompagnent les porteurs de projet dans les Côtes-d'Armor.

Les entrepreneurs qui interviennent dans différents domaines, peuvent être hébergés à double titre par Coop Domi Ouest dans le cadre de la loi Borloo et par Avant-Premières ou Bâti-Premières pour d'autres types de prestations.

CIAP 22

Coopérative d'Installation à l'Agriculture Paysanne des Côtes-d'Armor, la CIAP 22 a été créée en 2017 à l'initiative d'Avant-Premières et du réseau Agriculture Paysanne pour accompagner des projets agricoles de proximité, souvent portés par des néophytes ou des néo-ruraux.

Inspirée d'un modèle existant en Loire-Atlantique, la CIAP 22 répond à des attentes spécifiques en termes de réglementation environnementale, de droit foncier, d'investissements, de saisonnalité et de formation.

En effet, les porteurs de projet sont formés pendant un an par des agriculteurs du réseau et conseillés par un comité spécialisé tout au long de leur parcours d'installation.

Depuis 2021, les porteurs de projet peuvent en outre bénéficier d'un hébergement juridique de leurs activités adapté aux spécificités du milieu agricole.





#NOUS_SOMMES_LES_CAE_22





COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI DES CÔTES-D'ARMOR
Avant-Premières, Bâti-Premières, Ameizing, Coop Domi Ouest et CIAP22
Novapôle - Bâtiment Penthievre
2, rue de La Croix Lormel - 22190 PLÉRIN
02 96 52 19 69 - contact@cae22.coop

www.cae22.coop